

DÉCLARATION RELATIVE À LA CARTE DE RÉCOMPENSES WALMART MASTERCARD

L'information ci-dessous est en vigueur à la date où vous avez fait votre demande et est sujette à changement.

Limite de crédit initiale	<p>Votre limite de crédit initiale est spécifiée dans votre trousse de bienvenue, qui inclut votre première carte. Votre limite de crédit actuelle sera indiquée sur chaque relevé de compte.</p>
Taux d'intérêt annuels	<p>Pour les résidents hors du Québec : <u>Carte à taux préférentiel</u> 21,89 %* est le taux d'intérêt. 22,97 %* est le taux d'intérêt sur avances de fonds. Pour les résidents du Québec : <u>Carte à taux préférentiel</u> 21,89 %* est le taux d'intérêt. 21,97 %* est le taux d'intérêt sur avances de fonds.</p>
	<p><u>Carte à taux standard</u> 26,99 %* est le taux d'intérêt. 27,99 %* est le taux d'intérêt sur avances de fonds.</p> <p>Vous avez fait une demande pour obtenir notre carte à taux préférentiel. Si vous n'êtes pas approuvé pour la carte à taux préférentiel, vous reconnaissez que vous faites aussi une demande pour la carte à taux standard et vous autorisez que votre demande soit considérée pour les deux cartes.</p> <p>‡Le taux standard n'est pas offert aux résidents du Québec et les demandes seront traitées seulement en relation à la carte taux préférentiel pour les résidents du Québec.</p>
	<p>Si vous faites toujours au moins le paiement minimum indiqué sur votre relevé avant ou à la date de paiement indiquée, le taux d'intérêt correspondant à votre carte approuvée s'appliquera au solde de votre compte (excluant les avances de fonds, les transferts de solde et les chèques de dépannage) et le taux d'intérêt de votre carte approuvée sur avances de fonds s'appliquera pour les avances de fonds, les transferts de solde et les chèques de dépannage.</p> <p>Si vous ne faites pas au moins le paiement minimal au plus tard à la date d'échéance indiquée sur le relevé à l'égard de deux (2) périodes de facturation comprises dans une période donnée de douze (12) mois, le taux d'intérêt et le taux d'intérêt pour les avances de fonds de votre carte à taux préférentiel peuvent passer au taux rajusté de 26,99 %, et au taux rajusté de 29,89 %, pour votre carte à taux standard, au premier jour de la période de facturation suivante.</p> <p>Si vous faites le paiement minimum à temps pendant douze (12) périodes de facturation consécutives, le taux d'intérêt et le taux d'intérêt pour les avances de fonds sera remis au taux d'intérêt original et au taux d'intérêt original pour les avances de fonds de votre carte de crédit approuvée et vont s'appliquer le premier jour de la période de facturation suivante.</p> <p>En plus du scénario ci-dessus, nous pouvons, avec préavis, augmenter ou réduire à notre seule discrétion le taux d'intérêt et ou le taux d'intérêt sur les avances de fonds applicable à votre compte à la suite d'un examen particulier de toute combinaison des éléments suivants, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'utilisation de votre compte (y compris les paiements manqués ou en retard, la limite de crédit et l'utilisation des avances de fonds) ; et • vos rapports de crédit et vos antécédents en matière de crédit (y compris les modifications apportées à votre crédit, à vos arriérés, à des jugements civils, à des recouvrements ou à des saisies).

Période de grâce sans intérêt	<p>La date d'échéance de paiement indiquée sur le relevé mensuel sera d'au moins 21 jours après la dernière journée de la période indiquée sur votre relevé. C'est ce qu'on appelle la période de grâce sans intérêt si vous payez votre nouveau solde en entier. Il n'y a pas de période de grâce sans intérêt pour les avances de fonds, les transactions équivalentes à une transaction en espèces, les transferts de solde et les transactions avec chèques de dépannage ou pour les frais associés à ces transactions.</p> <p>Si vous ne payez pas la totalité de votre nouveau solde avant la date d'échéance indiquée sur votre relevé actuel, votre période de grâce passera à au moins 25 jours sur votre prochain relevé. Votre période de grâce reviendra à au moins 21 jours si vous payez la totalité de votre solde dû avant la prochaine date d'échéance.</p>
Détermination de l'intérêt	<p>Quand l'intérêt est imputé, il est calculé en utilisant votre solde quotidien moyen et imputé à votre compte le dernier jour de chaque période de facturation.</p>
Paiement minimum	<p>Si vous résidez hors de la province de Québec, votre paiement minimum sera la somme de : tout paiement minimum précédent non payé, plus le plus élevé de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • intérêts et frais apparaissant sur votre relevé + 10,00 \$ <p>Si vous résidez dans la province de Québec, votre paiement minimum sera la somme de : tout paiement minimum précédent non payé, plus le plus élevé de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • intérêts et frais apparaissant sur votre relevé + 10,00 \$ OU • 5 % du solde de votre relevé <p>Dans tous les cas, si votre solde est moins de 10,00 \$, votre paiement minimum sera la totalité de votre solde.</p>
Conversion en devises étrangères	<p>2,5 %</p> <p>Pour les transactions avec des devises étrangères, le pourcentage de majoration pour la conversion des devises étrangères est de 2,5 % du montant de transaction d'achat ou de crédit, qui est d'abord converti en dollars américains, puis en dollars canadiens aux taux de change qui nous sont facturés par Mastercard International, à la date où nous portons la transaction à votre compte.</p>
Frais annuels	<p>Aucun</p>
Autres frais (Ne s'appliquent pas aux résidents du Québec)	<p>Imputés le jour de la transaction ou de l'événement, à moins que spécifié autrement :</p> <p>Avance de fonds à un guichet automatique ou à un comptoir au Canada : 4 \$</p> <p>Transactions équivalentes à une transaction en espèce : 4 \$</p> <p>Transferts de solde ou chèques de dépannage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • moins que 1 000 \$ et au Canada : 4 \$ • égal ou supérieur à 1 000 \$: 8 \$ • tout transfert fait ou tout chèque encaissé à l'extérieur du Canada : 8 \$ <p>Provision insuffisante : 20 \$ (chaque fois que vous faites un paiement qui n'est pas honoré)</p> <p>Chèque de dépannage ou transfert de solde : 20 \$ (chaque fois qu'un chèque de dépannage ou qu'un transfert de solde n'est pas accepté en raison de provision ou de crédit insuffisants)</p> <p>Frais pour inactivité du solde créditeur – (12 mois d'inactivité d'un solde créditeur) : Le moins élevé, 10 \$ ou le solde créditeur entier</p> <p>Dépassement de votre limite de crédit (frais facturés le jour où votre solde dépasse pour la première fois votre limite de crédit, puis une fois par période de relevé, le premier jour de chaque période subséquente, si votre solde dépasse toujours la limite) : 29 \$</p>

	Copie d'un relevé de compte précédent : 5 \$
Frais pour remplacement de carte urgent	25 \$

* Pour les résidents du Québec, les expressions Taux d'intérêt, Taux d'intérêt sur avances de fonds et Taux rajusté sont des taux de crédit au sens de la Loi sur la protection du consommateur du Québec.

Fréquence des relevés

Nous vous ferons parvenir un relevé mensuel pour votre compte s'il y a un solde dû, un solde créditeur ou s'il y a eu des activités dans votre compte depuis la période de facturation précédente.

Cartes perdues ou volées et transactions non autorisées

Vous ne serez pas responsable des transactions non autorisées effectuées après que vous nous aurez prévenus que votre carte, les renseignements relatifs à votre compte ou les renseignements personnels d'authentification qui y sont liés (y compris votre NIP) ont été perdus, volés, ont fait l'objet d'un usage abusif ou ont été égarés. À moins que la politique Responsabilité zéro de Mastercard (la « Politique ») s'applique, votre responsabilité maximale, dans l'éventualité où votre carte, les renseignements relatifs à votre compte ou les renseignements personnels d'authentification qui y sont liés ont été utilisés de manière non autorisée, est de **50 \$**, à moins qu'il ne soit prouvé que le détenteur de carte a commis une négligence grave ou, au Québec, une faute lourde quant à la protection de leur carte ou de tels renseignements.

Vous ne serez pas responsable des achats auxquels cette politique s'applique. Voir la section « Cartes perdues ou volées et transactions non autorisées » de la convention du titulaire de carte de Récompenses Walmart Mastercard (la « Convention ») pour obtenir plus d'information.

Questions

Si vous avez des questions concernant votre compte, appelez-nous au numéro sans frais au **1 888 331-6133**.

Modalités et conditions

Dans ces modalités et conditions, « nous », « notre » et « nos » signifient la Banque Fairstone du Canada. « Vous » et « votre » signifient chaque demandeur et détenteur de carte, si votre demande est approuvée. « Carte Récompenses Walmart Mastercard » signifie une carte de crédit émise par la Banque Fairstone du Canada. Si votre demande est approuvée, vous acceptez d'être lié par les conditions de la convention du titulaire de carte de Récompenses Walmart Mastercard (la « Convention du titulaire de carte ») qui s'applique à votre compte. Votre Convention du titulaire de carte est accessible au recompenseswalmart.ca/conventiondutitulairedecarte. Vous recevrez aussi un exemplaire de la convention avec votre carte de Récompenses Walmart Mastercard. En activant ou en utilisant votre carte de Récompenses Walmart Mastercard ou en accédant à votre compte en tout temps, vous acceptez d'être lié par les conditions de la Convention du titulaire de carte.

En faisant une demande pour la carte de Récompenses Walmart Mastercard, vous demandez soit qu'une carte de Récompenses Walmart Mastercard ordinaire ou privilège soit émise à votre nom. Vous comprenez qu'une carte privilège peut imposer des coûts d'acceptation plus élevés des marchands. Vous acceptez que l'émission de toute carte de crédit soit sujette aux modalités et conditions fournies avec cette demande et à la Convention du titulaire de carte, et que celles-ci puissent être modifiées de temps à autre.

L'admissibilité à une carte privilège est fondée sur plusieurs facteurs comme votre revenu personnel ou revenu de ménage en combinaison avec votre historique de crédit et d'autres renseignements financiers, et est sujette à changer de temps à autre.

Alertes de solde

Les lois fédérales exigent que nous envoyions au titulaire de carte principal une alerte (l'« alerte de solde ») par voie électronique (y compris par courriel, par message texte ou par d'autres moyens électroniques que nous pouvons mettre à votre disposition de temps à autre) lorsque le crédit disponible sur votre compte est inférieur au montant relatif à votre limite de crédit (le « montant seuil »). Par exemple, si votre limite de crédit est de 1 000 \$ et que votre montant seuil est de 100 \$, le titulaire de carte principal recevra une alerte de solde lorsque le solde impayé est de 900 \$ ou plus.

Le titulaire de carte principal peut établir le montant seuil, ou si aucun montant n'a été établi, nous appliquerons le montant seuil défini par la loi. Vous pouvez désactiver les alertes de solde à tout moment.

Chaque alerte de solde que vous recevrez comprendra les mesures à prendre pour éviter de payer des frais ou des pénalités qui peuvent être imposés sur votre compte (comme indiqué dans la présente déclaration et précisé dans la Convention du titulaire de carte) pour vos transactions récentes ou vos transactions ultérieures effectuées sur votre compte, ainsi que le délai dans lequel ces mesures devraient être prises.

Assurance facultative

1) Le régime de protection du solde

L'adhésion au régime de protection du solde (RPS) est facultative pour les titulaires d'une carte de Récompenses Walmart Mastercard, n'est pas nécessaire pour obtenir du crédit et comprend une période d'essai sans frais et sans risque de 30 jours. Si vous annulez avant 30 jours, toute prime vous ayant été facturée vous sera remboursée et votre couverture sera annulée. Vous pouvez aussi annuler en tout temps.

L'information suivante est un résumé de la couverture du RPS. Tous les détails sur les modalités, les conditions, les droits d'annulation, les limitations et les exclusions, y compris la couverture maximale, seront stipulés dans le certificat d'assurance RPS (le « Certificat ») applicable qui vous sera expédié par la poste dès la réception de votre adhésion. Votre couverture entrera en vigueur à la date indiquée sur la lettre de bienvenue. Veuillez lire le Certificat attentivement et le conserver dans un endroit sécuritaire pour consultation ultérieure. Une copie du Certificat peuvent également être consultées en ligne à recompenseswalmart.ca dans la section « Juridique ».

Le RPS est une couverture d'une assurance collective facultative du créancier émise par Canada Vie en vertu des polices d'assurance collective no 60475 et 60471 du RPS. Toute couverture d'assurance du RPS est assujettie aux modalités et conditions de la police collective du RPS.

Pour faire une demande de RPS, vous devez être un titulaire d'une carte de Récompenses Walmart Mastercard et être âgé entre 18 ans et 74 ans.

Si vous avez un solde de relevé mensuel de 10 \$ ou plus au moment de l'impression de votre relevé, les primes d'assurance du RPS sont calculées au taux de 1,09 \$ par tranche de 100 \$ du solde de votre relevé plus les taxes applicables seront imputées à votre compte de carte de Récompenses Walmart Mastercard.

La couverture de l'assurance RPS comprend ce qui suit :

- En cas d'invalidité ou de perte d'emploi involontaire du détenteur de carte principal (moins de 75 ans), 10 % du solde de votre compte de carte de Récompenses Walmart Mastercard à la date du dernier relevé avant ou à la date de l'invalidité ou de la perte d'emploi, selon les termes du certificat d'assurance RPS, peut être payé sur votre carte de Récompenses

Walmart Mastercard chaque mois pour un maximum de 10 mois consécutifs ou 20 000 \$, ou jusqu'à ce que vous ne soyez plus invalide ou que vous retourniez au travail, selon la première éventualité.

- Dans le cas du décès du détenteur de carte principal ou de son conjoint (moins de 75 ans) qui est utilisateur autorisé*, le solde entier de votre compte de carte de Récompenses Walmart Mastercard à la date du décès peut être acquitté, jusqu'à concurrence de 20 000 \$.
- Dans l'éventualité d'un diagnostic d'une maladie grave (cancer, crise cardiaque ou accident vasculaire cérébral) du titulaire de carte principal ou de son conjoint qui est utilisateur autorisé* (moins de 65 ans), le solde entier de votre compte de carte de Récompenses Walmart Mastercard peut être acquitté à la date du premier diagnostic, jusqu'à concurrence de 20 000 \$.
- Dans l'éventualité de l'hospitalisation du titulaire de carte principal (moins de 75 ans) pendant plus de 2 jours consécutifs, un versement égal à 20 % de votre solde du compte de carte de Récompenses Walmart Mastercard à la date du dernier relevé avant ou à la date d'hospitalisation, selon les termes du certificat d'assurance RPS, peut être payé sur votre carte de Récompenses Walmart Mastercard, jusqu'à 500 \$.
- Advenant le diagnostic d'une maladie terminale, avec une espérance de vie de moins de 12 mois, du titulaire de carte principal ou de son conjoint qui est utilisateur autorisé* (moins de 75 ans), le solde entier de votre compte de carte de Récompenses Walmart Mastercard peut être acquitté à la date du premier diagnostic, jusqu'à concurrence de 20 000 \$.

Les indemnités payées par l'assurance RPS peuvent être moindres que le solde entier de votre compte de carte de Récompenses Walmart Mastercard.

Des conditions et des restrictions s'appliquent qui pourraient limiter la couverture ou l'exclure, telles que les exclusions à l'égard d'une perte d'emploi volontaire, la perte d'un emploi saisonnier ou contractuel, ainsi qu'une perte attribuable à un état de santé préexistant.

Votre couverture du RPS cesse à la date la plus rapprochée parmi (i) la date de votre prochain relevé de carte de Récompenses Walmart Mastercard suivant votre avis ou votre demande d'annulation de votre couverture ; (ii) dans le cas d'une assurance pour maladie grave, la date de votre 65e anniversaire;

(iii) dans le cas d'une assurance-vie, pour maladie terminale, invalidité, perte d'emploi, et hospitalisation, la date de votre 75e anniversaire ; (iv) la date à laquelle votre compte de carte de Récompenses Walmart Mastercard n'est plus en règle ; (v) la date de votre décès ; ou (vi) la date de diagnostic d'une maladie terminale pour laquelle des indemnités ont été payées ; ou (vii) la date de cessation de la police collective du RPS. La couverture d'un utilisateur autorisé* cesse à la date de la fin de votre couverture.

Si vous avez des questions, si vous désirez accéder à vos renseignements personnels ou faire une réclamation, communiquez avec la Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (« Canada Vie ») au 1 866 995-8705. Canada Vie est la compagnie émettrice du RPS.

La Banque Fairstone du Canada et ses sociétés affiliées n'offrent pas de couverture d'assurance et ne sont pas responsables de toute couverture d'assurance fournie par Canada Vie en vertu du RPS. Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet du RPS, communiquez avec Canada Vie directement au 1 866 995-8705. Veuillez noter que les circonstances individuelles peuvent varier. Si vous avez besoin de conseils concernant vos besoins en matière d'assurance, vous pouvez communiquer avec Canada Vie ou un agent d'assurance agréé.

*Pour les résidents du Québec et Saskatchewan, la couverture s'applique uniquement au détenteur de carte principal.

2) Plan de garantie prolongée facultative pour les titulaires d'une carte de Récompenses Walmart Mastercard ordinaire

L'adhésion au plan de garantie prolongée (PGP) est facultative pour les titulaires d'une carte de Récompenses Walmart Mastercard ordinaire, selon sa disponibilité dans votre province de résidence, il n'est pas requis pour obtenir du crédit et le plan comprend une période d'essai sans frais et sans risque de 30 jours. Si vous résiliez avant la fin de cette période, tous frais de garantie facturés pour le PGP seront remboursés et votre couverture sera annulée. Vous pouvez résilier ce plan en tout temps. Le PGP n'est pas offert aux titulaires d'une carte de Récompenses Walmart Mastercard privilège.

Voici un bref aperçu de la couverture du PGP. Les détails complets sur les modalités, les conditions, les droits d'annulation, les limitations et les exclusions, y compris la couverture maximale, seront précisés dans les modalités du PGP qui vous seront envoyées par la poste au moment de votre adhésion. Votre couverture entrera en vigueur à la date indiquée sur la lettre de bienvenue au PGP. Veuillez lire les modalités du PGP et les conserver dans un endroit sécuritaire pour consultation ultérieure. Une copie des modalités du PGP peut également être consultée en ligne à recompenseswalmart.ca dans la section «Juridique».

Le PGP est offert et géré par Securian Canada. Le PGP n'est pas un produit d'assurance.

Pour faire une demande de PGP, vous devez être titulaire d'une carte de Récompenses Walmart Mastercard ordinaire et être âgé de plus de dix-huit (18) ans. Ce plan n'est pas offert en Colombie-Britannique.

Si au moment de l'impression de votre relevé, votre solde de relevé mensuel est de 10 \$ ou plus, les frais du PGP (de 4,99 \$ par mois) plus les taxes applicables seront imputés à votre compte de carte de Récompenses Walmart Mastercard. Si vous avez des questions, si vous désirez accéder à vos renseignements personnels ou faire une réclamation, communiquez avec Securian Canada au 1 844 879-1481. Securian Canada est le fournisseur et l'administrateur du PGP.

La couverture du PGP comprend ce qui suit :

- Peut augmenter la durée de la garantie originale du fabricant sur un nouvel article admissible acheté avec votre carte de Récompenses Walmart Mastercard jusqu'à trois (3) années supplémentaires*.
- Les exclusions comprennent les pneus, les produits périssables, les articles vivants, les articles usagés, les produits ou les équipements achetés ou utilisés commercialement; les véhicules motorisés, leurs pièces et leurs accessoires, les effets négociables, les services, les objets rares ou précieux; la fraude; les abus; les mauvais usages; les altérations ou installations non conformes; la confiscation par les autorités; toute activité illégale commise par le détenteur de carte; l'usure normale; la contamination; le défaut de faire l'entretien recommandé par le fabricant.

Votre couverture pour le PGP cesse à la date la plus rapprochée soit :

- a. la date de votre prochain relevé de carte de Récompenses Walmart Mastercard suivant votre avis ou votre demande d'annulation;
- b. la date à laquelle votre compte de carte de Récompenses Walmart Mastercard est fermé ou n'est plus en règle ;
- c. la date à laquelle le programme du PGP est annulé ;
- d. la date de votre décès ; ou v) la date à laquelle vous devenez résident de la Colombie-Britannique ou vous cessez d'être résident du Canada. La couverture d'un utilisateur autorisé cesse à la date de la fin de votre couverture.

Il pourrait y avoir un chevauchement du PGP et du plan de protection des produits Walmart. Si vous avez des questions ou si vous avez les deux produits et souhaitez en annuler un, veuillez communiquer avec nous au 1-888-331-6133.

Pour les résidents du Québec au sujet de la Loi sur la protection du consommateur.

AVIS CONCERNANT LA GARANTIE LÉGALE

La Loi offre une garantie sur les biens que vous achetez ou louez : ils doivent servir à un usage normal pendant une durée raisonnable.

La loi sur la protection du consommateur garantit tous les biens achetés d'un commerçant.

Les biens doivent être dans un état tel qu'ils puissent être utilisés :

- à l'usage auquel il est normalement destiné (article 37 de la Loi) et
- servir à un usage normal pendant une durée raisonnable, ce qui peut varier eu égard au prix, aux dispositions du contrat et aux conditions d'utilisation du bien (article 38 de la Loi).

Pour plus d'information sur cette garantie légale, visitez le site Web de l'Office de la protection du consommateur au www.opc.gouv.qc.ca

La protection du plan de garantie prolongée ne remplace pas ou ne prolonge pas la garantie offerte par la Loi de protection du consommateur.

La Banque Fairstone du Canada et ses sociétés affiliées n'offrent pas de couverture d'assurance et ne sont pas responsables de toute couverture de garantie prolongée fournie par Securian Canada en vertu du PGP. Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet du PGP communiquez avec Securian Canada au 1 844 879-1481.

* En Alberta, la couverture du PGP s'applique seulement aux électroménagers, y compris les équipements de divertissement domestiques et les ordinateurs personnels. La couverture ne comprend pas les appareils de chauffage, les climatiseurs, les chauffe-eaux, les unités de chauffage de piscine ou tout autre article acheté qui n'est pas considéré comme un électroménager.

Avantages compris avec la carte de Récompenses Walmart Mastercard privilège

Assurance achats :

La plupart des articles personnels seront protégés contre le vol, la perte ou les dommages dans les 90 jours suivant l'achat, lorsque vous payez votre facture en totalité avec votre carte Récompenses Walmart World Mastercard.

Garantie prolongée :

Double la garantie habituelle du fabricant sur les articles achetés, jusqu'à concurrence d'une année supplémentaire, lorsque vous payez votre facture en entier avec votre carte Récompenses Walmart World Mastercard.

La protection Assurance achat et la garantie prolongée sont des avantages de la carte Mastercard Récompenses Walmart haut de gamme et sont assujetties à des exclusions, des restrictions et des conditions. Veuillez-vous reporter aux Certificats d'assurance inclus dans votre Convention du titulaire de carte pour obtenir de plus amples renseignements sur chacune des garanties. L'assurance est établie par La Nord-américaine, première compagnie d'assurance, filiale en propriété exclusive de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie). © La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2021. Tous droits réservés. Manuvie, P.O. Box 670, Stn Waterloo, Waterloo (Ontario) N2J 4B8. Des formats accessibles et des aides à la communication sont offerts sur demande. Rendez-vous à l'adresse [Manuvie.ca/accessible](https://www.manuvie.ca/accessible) pour obtenir de plus amples renseignements. Manuvie est une marque de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers.

La Banque Fairstone du Canada reçoit une commission des fournisseurs d'assurance et de garantie pour la vente des produits RPS et PGP.

ACFC

Si vous avez une plainte au sujet d'une possible violation des lois sur la protection des consommateurs, un engagement public ou un code de conduite volontaire, vous pouvez contactez l'Agence de la consommation en matière financière du Canada au 427 Laurier Ave. West, 6th Floor, Ottawa, Ontario K1R 1B9 ou au <https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere.html>.

Avis de confidentialité

Utilisation des renseignements

Vous consentez à l'utilisation des renseignements personnels que vous fournissez ou que vous autorisez un tiers à nous fournir pour nous aider dans ce qui suit :

1. **Crédit** : Obtenir un rapport de solvabilité ou des renseignements sur vos antécédents financiers connexes, vérifier votre solvabilité actuelle et continue et d'autres renseignements que vous avez fournis dans le cadre de la présente demande, et fournir des renseignements liés au crédit, aux créanciers éventuels et aux agences d'évaluation du crédit, lesquels pourraient être situés à l'extérieur du Québec.
2. **Compte** : Évaluer votre demande, notamment la vérification de votre identité, l'administration, l'assistance à la clientèle et le recouvrement éventuel de votre compte.
3. **Marketing** : Évaluer votre admissibilité initiale et continue, fournir les produits et les services que vous demandez et qui nous permettent ainsi qu'à nos sociétés affiliées et à certaines entreprises données de vous faire la promotion de produits et services; vous fournir de la publicité pertinente et ciblée; établir votre profil pour mieux comprendre vos besoins et améliorer nos produits et nos services.
4. **Service juridique** : Se conformer aux exigences statutaires, réglementaires, de sécurité et de traitement; dans la mesure permise ou requise par la loi, notamment les lois étrangères applicables à nos sociétés affiliées, nos assureurs et nos fournisseurs de services.
5. **Recherche** : Produire des statistiques, ainsi que des recherches et des analyses sous une forme anonyme.

Avec qui nous partageons des renseignements

Vous consentez à ce que nous utilisions et partagions vos renseignements personnels que vous nous fournissez avec les tiers suivants, qui peuvent être situés à l'extérieur du Québec : Walmart, les sociétés affiliées, les fournisseurs de services, les bureaux de crédit, les agences d'évaluation du crédit, les entreprises et les institutions financières avec lesquels vous avez eu ou pourriez avoir une relation financière et les autres références que vous avez fournies à l'appui de la présente demande. Votre numéro d'assurance sociale, votre date de naissance ou tout autre renseignement permettant de vous identifier peuvent être utilisés pour vérifier votre identité, notamment établir la correspondance avec votre rapport de solvabilité.

Transfert à l'extérieur du Québec

Nous pouvons faire appel à des sociétés affiliées et à des fournisseurs de services situés à l'étranger, y compris aux États-Unis, pour recueillir, utiliser, stocker et/ou traiter des renseignements personnels en notre nom. Vos renseignements personnels peuvent être envoyés à ces entités et traités à l'extérieur du Canada. Bien que nous utilisions des mesures pour assurer un niveau de protection comparable lorsque des renseignements personnels sont transférés à l'extérieur du Canada, vos renseignements personnels pourraient être assujettis aux exigences légales de pays étrangers applicables à nos sociétés affiliées et à nos fournisseurs de services. Par exemple, les exigences légales de divulgation de renseignements aux autorités gouvernementales de ces juridictions et la protection de la vie privée applicable à vos renseignements personnels pourraient ne pas être les mêmes que celles offertes au Canada.

Promotion suivant l'approbation

Si votre demande est approuvée, nous pourrions également utiliser ou divulguer vos renseignements personnels, dont les renseignements relatifs aux opérations effectuées sur votre compte et les détails de vos paiements et de vos achats, afin de déterminer votre admissibilité aux produits ou aux services que nous, Walmart, ou que certains tiers vous offrent, et de vous fournir des renseignements sur ces produits ou services. Si vous ne souhaitez pas que nous utilisions ou divulguions vos renseignements personnels à cette fin, veuillez nous appeler au 1 888 331-6133. Les employés, les agents, les assureurs et les fournisseurs de services qui doivent accéder à vos renseignements personnels pour remplir leurs obligations professionnelles auront accès à votre dossier, qui sera conservé dans un format électronique dans nos bureaux et/ou dans les bureaux de nos fournisseurs de services et qui seront accessibles à partir de nos bureaux. Si vous souhaitez accéder à vos renseignements personnels en notre possession ou y apporter des corrections, n'hésitez pas à nous appeler au numéro mentionné ci-dessus ou nous écrire à la case postale suivante : 217, Orangeville (Ontario) L9W 2Z6

Vos droits à la rectification, à l'accès ou au retrait

Vous avez le droit de consulter votre dossier et de faire rectifier tout renseignement personnel qui est périmé, incomplet ou inexact en communiquant avec la Banque Fairstone, 33, rue Yonge, bureau 810, Toronto (Ontario) M5E 1G4, à l'attention de : Responsable de la protection de la vie privée ou en nous appelant sans frais au 1 888 331-6133. Nous utiliserons vos renseignements personnels pour prendre une décision sur votre demande qui est basée exclusivement sur le traitement automatisé de ces renseignements. Pour nous faire part de vos observations concernant notre décision, vous pouvez nous écrire à l'adresse postale mentionnée ci-dessus.

Politique de confidentialité

Vous trouverez de plus amples renseignements sur nos pratiques en matière de vie privée dans notre Politique en appelant le numéro ci-dessus ou en consultant le site walmartfinancial.ca.

Marques de commerce Walmart et Mastercard

^{MD/MC} Mastercard et World Mastercard sont des marques déposées, la conception des cercles est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Les cartes de Récompenses^{MC} Walmart Mastercard^{MD} et de Récompenses^{MC} Walmart World Mastercard^{MD} sont émises par la Banque Fairstone du Canada. Toutes les marques de commerce sont la propriété de Walmart Apollo, LLC et sont utilisées avec la permission de La Banque Fairstone du Canada.